

L

e PIJ création : cinq ans après, les deux tiers des entreprises sont toujours en activité

Le Projet Initiative Jeunes, volet création (PIJ création), a été mis en place en 2001 par la loi d'orientation pour l'Outre-mer (Loom) afin de soutenir les créateurs d'entreprises de moins de 31 ans en leur attribuant une aide en capital. Afin d'évaluer le dispositif après huit années d'existence, la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de La Réunion a fait réaliser, en 2009, une enquête sur la survie des entreprises créées en 2004 et 2005 grâce à ce dispositif.

Des créateurs aidés majoritairement masculins, avec l'envie d'être indépendants

Parmi les 1 378 créateurs d'entreprises ayant bénéficié du PIJ création en 2004 ou 2005, plus des deux tiers sont des hommes (67,6 %). Ce taux est comparable à celui qui est observé pour l'ensemble des créateurs d'entreprise¹. Ces nouveaux entrepreneurs sont, pour plus des deux tiers, âgés de 25 à 30 ans. Ils sont 60 % à avoir au moins le bac et 30 % au moins un bac + 2.

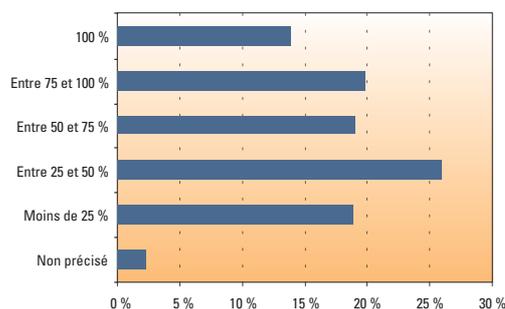
La très grande majorité des bénéficiaires (85,8 %) avait une expérience professionnelle antérieure à la création d'entreprise, principalement en tant que salarié. Cette expérience correspond, le plus souvent, à des fonctions d'exécution (employé, ouvrier) ayant apporté des qualifications. Ainsi, la moitié des bénéficiaires

étaient des ouvriers ou des employés qualifiés, 16 % des techniciens ou agents de maîtrise, 9 % des cadres et 4 % des artisans, commerçants ou chefs d'entreprises.

La volonté d'être indépendant ou à son compte prédomine dans le discours des bénéficiaires du dispositif : 69 % d'entre eux évoquent cette motivation. Parmi les autres motivations, le goût d'entreprendre et de relever les défis arrive en deuxième position, pour 46 % des bénéficiaires. Viennent ensuite la possibilité de retrouver un emploi en le créant soi-même et l'envie d'augmenter ses revenus.

¹ enquête Sine (système d'information sur les nouvelles entreprises) réalisée par l'Insee.

Part de l'aide PIJ dans les investissements au démarrage de l'activité



Source : DTEFP, enquête 2009 d'évaluation du PIJ création 2004-2005



Ba

Bilan d'actions

Taux de pérennité en 2009 des entreprises aidées en 2004 et 2005 par PIJ création (en %)

	En activité	Activité cessée	Ensem- ble
Démarrage en 2004	62,4	37,6	100,0
Démarrage en 2005	69,8	30,2	100,0
Production - BTP	72,1	27,9	100,0
Commerce	55,2	44,8	100,0
Services	63,1	36,9	100,0
Aucun diplôme	60,7	39,3	100,0
Certificat d'étude, BEPC, BE	54,5	45,5	100,0
CAP, BEP	65,9	34,1	100,0
Bac technique ou profes.	66,4	33,6	100,0
Bac général	57,1	42,9	100,0
Niveau bac + 2	57,3	42,7	100,0
Diplôme supérieur	66,7	33,3	100,0
Ensemble	63,9	36,1	100,0

Source : DTEFP, enquête 2009 d'évaluation du PIJ création 2004-2005

Des entreprises individuelles fortement aidées par l'aide financière PIJ

L'aide financière est un élément déclencheur important pour le créateur. Un peu moins de la moitié des bénéficiaires (47 %) déclarent qu'ils n'auraient pas créé leur entreprise sans l'existence du dispositif PIJ. Ainsi, dans la moitié des créations, la subvention PIJ représente plus de 50 % de l'investissement de départ. Pour près d'un tiers, elle est encore plus importante, et concentre 75 % de l'investissement de départ.

Le secteur des services concentre la moitié des entreprises aidées par le dispositif PIJ création en 2004 et 2005. La production, y compris le BTP, tout comme le commerce,

en représentent un quart. Le choix du secteur d'activité est indépendant de l'âge, mais il est nettement sexué puisque plus de la moitié des femmes aidées par ce dispositif ont choisi une création dans les activités de service au détriment de la production et du BTP.

Les bénéficiaires utilisent fortement le dispositif pour créer leur entreprise. La reprise d'entreprise, prévue dans les textes, ne concerne quant à elle que 7 % des projets. L'ensemble des entreprises aidées adoptent, à 67 %, le statut d'entreprise individuelle (micro-entreprises incluses), et à 22 % le statut de SARL. De plus, les trois quarts des bénéficiaires se lancent seuls dans leur création. Les autres créent ou reprennent une entreprise avec un ou plusieurs associés.

64 % des bénéficiaires dirigent toujours leur entreprise en 2009

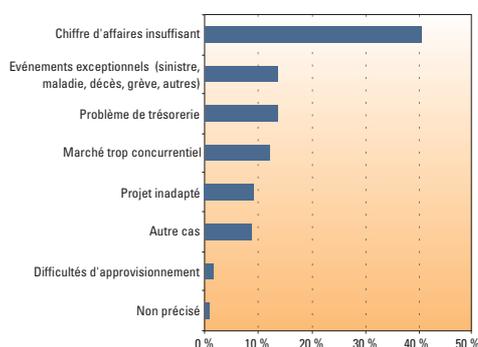
Après quatre à cinq ans, sur les 1 378 bénéficiaires aidés, 880 sont toujours dirigeants de leur entreprise, soit un taux de pérennité de 64 %. Sur les 498 bénéficiaires restant, 290 sont toujours en activité mais salariés ou dirigeants d'une autre entreprise. Ainsi, en 2009, 87 % des hommes et 79 % des femmes aidés en 2004 et 2005 sont toujours en activité. Seuls 15 % des bénéficiaires (200 personnes) se retrouvent sans activité professionnelle.

À cinq ans, le taux de pérennité est de 62 %, alors qu'il est de 70 % à quatre ans. Les activités ayant mis plus de temps à démarrer ont des taux de pérennité moins élevés. Ces taux sont supérieurs à ceux mesurés pour l'ensemble des créateurs ou repreneurs d'entreprises par l'enquête Sine en 2002 : 46 % de survie à cinq ans et 50 % à quatre ans.

Avoir une expérience professionnelle avant la création, tout comme avoir suivi un cursus scolaire plutôt professionnalisant (CAP, BEP, Bac technologique ou professionnel) ou plus qualifiant (Bac + 3), est un facteur favorisant la pérennité de l'entreprise. La capacité financière du créateur, indépendamment de l'aide PIJ, est aussi un élément important de la pérennité du projet. Enfin, les entreprises du secteur de la production - BTP affichent le taux de pérennité le plus élevé : 72 %.

Les cessations interviennent, une fois sur deux, dans les deux premières années d'existence de l'entreprise et résultent, pour 40 % des cas, d'un manque de chiffre d'affaires. Les pro-

Principales raisons de la cessation d'activité



Source : DTEFP, enquête 2009 d'évaluation du PIJ création 2004-2005

L'enquête 2009 sur les bénéficiaires du PIJ création de 2004 et 2005

Dans un souci principalement d'évaluation du dispositif PIJ volet création, après huit années d'existence la DTEFP de La Réunion a fait réaliser, auprès du cabinet Synthèses, une enquête sur la survie des entreprises créées grâce à ce dispositif en 2004 et 2005.

Les objectifs de l'enquête étaient d'évaluer le dispositif PIJ création, de décrire les entreprises et les créateurs et de relever les facteurs de frein rencontrés par les entreprises ainsi que les points forts ou faibles du dispositif.

Le service études, prospective, évaluation et statistiques (SEPES) de la DTEFP a rédigé un cahier des charges, réalisé un questionnaire et constitué une base de sondage recoupant les informations des services instructeurs des demandes et le fichier mis en place pour les besoins du CNASEA.

La base de sondage listait 1 378 bénéficiaires dont 692 en 2004 et 686 en 2005. L'échantillon final est constitué de 570 bénéficiaires PIJ dont 130 ont répondu par voie postale et 440 lors de relances téléphoniques. Au final, 41 % des entreprises créées en 2004 et 2005, ayant bénéficié du volet PJ Création, ont répondu à l'enquête. Sur les 570 bénéficiaires ayant répondu, 259 ont bénéficié de l'aide en 2004 et 311 en 2005.

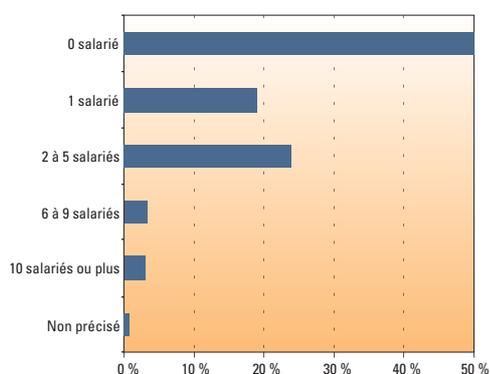
Par souci de cohérence, et pour faciliter les comparaisons ultérieures entre Dom, l'échantillon a été redressé par strates. La stratification étant définie, comme aux Antilles, en combinant les secteurs géographiques, définis sur la base des communautés de communes ou d'agglomération, sauf pour le Grand Sud, préfigurant la région sud telle qu'elle sera et telle qu'elle est déjà traitée dans de nombreux documents de travail.



Ba

Bilan d'actions

Répartition des entreprises aidées en activité par effectif salarié



Source : DTEFP, enquête 2009 d'évaluation du PII création 2004-2005

blèmes de trésorerie, les événements indirects (maternité, maladie, etc...) touchant le chef d'entreprise, l'inadaptation du projet ou la forte concurrence sont les autres raisons évoquées par les bénéficiaires pour expliquer la cessation de leur entreprise.

Les entreprises actives en 2009 emploient 1 350 salariés, mais leur chiffre d'affaires reste globalement faible

Au final, après quatre ou cinq ans d'existence, la moitié des entreprises n'a encore aucun effectif salarié. L'autre moitié emploie 1 350 salariés, dont 70 % sont en CDI. Dans l'ensemble, 20 % des entreprises emploient un salarié et près de 25 % emploient entre deux et cinq salariés. Seulement 3 % des entreprises affichent un effectif de plus de cinq salariés. En moyenne, une

entreprise compte deux ou trois personnes dont une non salariée et une ou deux salariées, soit un effectif total de 2 200 personnes.

Globalement, les chiffres d'affaires des entreprises toujours existantes en 2009 sont plutôt faibles. 10 % ont un chiffre d'affaires très faible, moins de 10 000 € annuel HT, et sont considérées comme des micro-entreprises. En outre, 47 % des entreprises actives ont un chiffre d'affaires inférieur à 50 000 € par an, tandis que 25 % réalisent plus de 100 000 € de chiffre d'affaires annuel.

Ces chiffres d'affaires plutôt faibles laissent mécaniquement de faibles revenus aux créateurs. Ainsi, 31 % des bénéficiaires déclarent ne tirer aucun revenu de leur activité et 23 % évoquent un revenu inférieur au Smic. Au total, seulement 40 % des bénéficiaires déclarent, grâce à leur activité, un revenu supérieur au Smic.

Des perspectives d'avenir contrastées

Malgré la pérennité de leur entreprise, quatre ou cinq ans après leur création, les créateurs imaginent des perspectives d'avenir contrastées, liées à la conjoncture économique, à leur trésorerie et leurs derniers résultats. Sur les douze mois à venir, 42 % des entreprises pérennes prévoient de stabiliser leur chiffre d'affaires actuel, 30 % pensent qu'il va diminuer et 23 % pronostiquent son augmentation. Globalement, 12 % des entreprises, notamment les plus petites, se sentent en difficulté et devront redresser leur situation. ♦

Frédéric AUTRAN et Pascale FAUVET
Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle